



# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL au 30 juin 2019

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 18 rue Salvador Allende, CS 50307, 86008 Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS - Société de courtage d'assurance inscrite au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 896



[Ca-tourainepoitou.fr](http://Ca-tourainepoitou.fr)

|                                                                                                                                                              |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou</b> | <b>3</b>  |
| <b>Rapport d'activité</b>                                                                                                                                    | <b>4</b>  |
| <b>1. Contexte économique</b>                                                                                                                                | <b>4</b>  |
| <b>2. Faits marquants et activité commerciale</b>                                                                                                            | <b>5</b>  |
| a. Evènements significatifs de la période                                                                                                                    | 5         |
| b. L'activité commerciale à fin juin 2019                                                                                                                    | 5         |
| <b>3. Les résultats financiers sociaux et consolidés</b>                                                                                                     | <b>7</b>  |
| a. Résultats (comptes sociaux)                                                                                                                               | 7         |
| b. Bilan (comptes sociaux)                                                                                                                                   | 9         |
| c. Comparaison des comptes sociaux et consolidés                                                                                                             | 10        |
| <b>4. Ratios prudentiels et de gestion</b>                                                                                                                   | <b>12</b> |
| a. Le ratio de solvabilité européen                                                                                                                          | 12        |
| b. Le Liquidity Coverage Ratio (LCR)                                                                                                                         | 12        |
| <b>5. Le dispositif de contrôle interne</b>                                                                                                                  | <b>12</b> |
| a. Le contrôle permanent                                                                                                                                     | 13        |
| b. Le contrôle périodique                                                                                                                                    | 13        |
| <b>6. Les facteurs de risque</b>                                                                                                                             | <b>13</b> |
| a. Le risque de crédit et de contrepartie                                                                                                                    | 13        |
| b. Le risque de contrepartie sur titres et dérivés                                                                                                           | 17        |
| c. Le risque de marché                                                                                                                                       | 19        |
| d. Le risque de taux                                                                                                                                         | 21        |
| e. Le risque de liquidité et de financement                                                                                                                  | 22        |
| f. Les risques opérationnels                                                                                                                                 | 25        |
| g. Le risque de non-conformité                                                                                                                               | 26        |
| h. Le risque juridique                                                                                                                                       | 26        |
| <b>7. Les certificats coopératifs d'investissement (CCI)</b>                                                                                                 | <b>26</b> |
| a. L'évolution du nombre de titres                                                                                                                           | 26        |
| b. La valeur boursière                                                                                                                                       | 27        |
| c. Le rendement du titre                                                                                                                                     | 27        |
| d. Programme de rachat des CCI Touraine Poitou                                                                                                               | 27        |
| <b>8. Informations prudentielles</b>                                                                                                                         | <b>28</b> |
| a) Cadre réglementaire applicable                                                                                                                            | 28        |
| b) Supervision                                                                                                                                               | 28        |
| c) Ratios de solvabilité                                                                                                                                     | 29        |
| d) Définition des fonds propres                                                                                                                              | 31        |
| e) Autres dispositions                                                                                                                                       | 35        |
| f) Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales                                                                                     | 37        |
| g) Composition des emplois pondérés                                                                                                                          | 38        |
| <b>9. Les perspectives</b>                                                                                                                                   | <b>38</b> |
| <b>Comptes consolidés intermédiaires résumés</b>                                                                                                             | <b>39</b> |
| <b>1. Compte de résultat</b>                                                                                                                                 | <b>39</b> |
| <b>2. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>                                                                      | <b>40</b> |
| <b>3. Bilan actif</b>                                                                                                                                        | <b>41</b> |
| <b>4. Bilan passif</b>                                                                                                                                       | <b>42</b> |
| <b>5. Tableau de variation des capitaux propres</b>                                                                                                          | <b>43</b> |
| <b>6. Tableau des flux de trésorerie</b>                                                                                                                     | <b>44</b> |
| <b>7. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisées</b>                                                               | <b>45</b> |
| Normes applicables et comparabilité                                                                                                                          | 45        |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle                                                                               | 49        |
| <b>1. Conclusion sur les comptes</b>                                                                                                                         | <b>49</b> |
| <b>2. Vérification spécifique</b>                                                                                                                            | <b>50</b> |

## Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

---

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

Conformément à l'article cadre des dispositions de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouverez ci-dessous, la déclaration de Philippe Chatain, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, sur la responsabilité du rapport financier semestriel.

Je, soussigné Philippe CHATAIN, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou,

atteste, qu'à ma connaissance, les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Poitiers, le 1er août 2019

Philippe CHATAIN,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Chatain', written over a horizontal line.

Directeur Général.

### 1. Contexte économique

#### **France : 2019-2020, une croissance honorable dans un environnement global incertain**

En France, la croissance s'établirait à 1,4% en 2019, en léger freinage par rapport à 2018 (1,7%), mais au-dessus de son potentiel (1,3%). Un léger ralentissement est prévu en 2020 à 1,3%.

La croissance trimestrielle a atteint 0,3% au T1, après 0,4% au T4, grâce à la bonne tenue de la demande intérieure, dans un contexte de détérioration de la croissance mondiale et notamment de ralentissement de nos partenaires européens.

D'un côté, la mise en place de deux séries de mesures en faveur du pouvoir d'achat (décembre 2018 puis avril 2019) va soutenir la consommation des ménages, même si les gains importants en termes de revenus sont en partie épargnés. De l'autre, le fléchissement de la croissance mondiale et les incertitudes politiques, géopolitiques et économiques (guerre commerciale, freinage chinois, Brexit...) affectent les exportations des entreprises.

On note toutefois un redressement du climat des affaires sur les derniers mois, en raison des mesures de soutien aux entreprises, de la bonne tenue de la consommation et de l'apaisement de la crise sociale, alors qu'un mouvement inverse apparaît chez nos partenaires européens (Allemagne, Italie...). Ceci permet de soutenir les dépenses d'investissement et les créations d'emploi. Le ralentissement de la croissance en France est ainsi moins marqué que dans le reste de la zone euro.

Compte tenu de cet environnement, quelles seraient les composantes de la croissance en France ?

**La consommation des ménages** devrait être assez dynamique en 2019, compte tenu d'une conjonction de facteurs favorables. Les baisses de prélèvements inscrites dans la loi de finances 2019 et les plans de soutien mis en place à la suite de la crise des Gilets Jaunes et du Grand Débat, ainsi que le repli de l'inflation, renforcent le pouvoir d'achat. Il devrait progresser de 2,6% sur un an en 2019 et de 1,5% en 2020. La consommation progressera toutefois à un rythme plus modéré en 2019 (1,5%) en raison d'une remontée significative du taux d'épargne, liée à un climat de confiance qui s'améliore mais reste mitigé et à un lissage opéré par les ménages, qui ne dépenseront que graduellement les gains de pouvoir d'achat. Jouent également des effets cycliques pénalisant la consommation de biens durables (notamment dans l'industrie automobile). La consommation s'accroîtra à nouveau de 1,5 % en 2020.

**L'investissement des entreprises** progresserait pour la sixième année consécutive, du fait de la dynamique des profits (stimulés en 2019 par la bascule CICE / baisses de charges), d'un climat des affaires en amélioration (à mesure que s'estompent les effets négatifs de la crise sociale) et de conditions de financement très favorables. Les mesures mises en place depuis 2014 (et renforcées depuis), visant à redresser la compétitivité coût et qualité via un allègement des charges, ont permis aux entreprises de redresser leurs marges et donc de dynamiser leurs investissements. Après une hausse 3,2% en 2018, l'investissement des entreprises continuerait de progresser de façon assez marquée en 2019 et 2020 (3,3% et 2,7% respectivement). L'investissement des ménages a connu un net freinage en 2018

(recentrage du dispositif Pinel et du PTZ sur les zones tendues) à 2% après 6,6% en 2017. Ce mouvement se prolongerait en 2019 et 2020 à 0,3% et 0,7% respectivement.

La contribution nette du **commerce extérieur** à la croissance a été ponctuellement positive en 2018 (+0,7 point), compte tenu d'un moindre dynamisme des importations sur la période récente et serait légèrement négative en 2019-2020 (-0,2 puis -0,3 point). Les exportations ralentiraient sous l'effet du ralentissement mondial et subissent en 2019 le contrecoup de livraisons aéronautiques dynamiques enregistrées en 2018. Les importations augmenteraient nettement en raison du dynamisme de la demande interne.

**Le taux de chômage** reculerait à 8,3% en moyenne en 2019 et 8,1% en 2020 (après 8,8% en 2018 (chiffre Insee, France métropolitaine). En effet, le rythme de créations d'emplois serait assez important sur la période 2019-2020, à +0,8% par an (après +1% en 2018). Le marché de l'emploi est assez dynamique du fait de la croissance attendue de l'activité et des mesures de baisse du coût du travail, notamment la bascule CICE / baisses de charges, et en dépit de la réduction du nombre de contrats aidés.

Au global, nous retenons comme perspective en 2019 une croissance honorable mais en léger freinage par rapport à 2018. Toutefois, des incertitudes pèsent sur ce scénario : risques de fléchissement de la croissance mondiale et notamment chez nos partenaires européens, guerre commerciale, freinage chinois, Brexit...

## 2. Faits marquants et activité commerciale

### a. Evènements significatifs de la période

#### Opération de titrisation

Au 30/06/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL, le 23 mai 2019. Cette transaction est le second RMBS<sup>1</sup> français auto-souscrit du Groupe

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2019 pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 214 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations senior pour 183 millions d'euros et pour 31 millions d'euros de titres subordonnés.

### b. L'activité commerciale à fin juin 2019

| (en M€)                                                                               | juin-18 | juin-19 | Evol. |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------|
| Encours de collecte globale<br>(bilan, assurance vie et titres)                       | 13 969  | 14 603  | 4,5%  |
| Encours de collecte bilan (déposits, épargne)                                         | 8 711   | 9 339   | 7,2%  |
| Encours de crédits (réintégration de 411 M€ de crédits<br>titrisés et auto-souscrits) | 9 775   | 10 096  | 3,3%  |

<sup>1</sup> Residential Mortgage Backed Security : produit financier issu de la titrisation de crédits hypothécaires résidentiels

### Les crédits :

Le volume de réalisation de crédits s'est élevé à 889 m€ sur le 1<sup>er</sup> semestre, portant l'encours de crédits à 10,1 md€ (+3,3 %).

Au 31 mai 2019, la Caisse régionale détient 36,40 % de parts de marché crédits.

Les réalisations en habitat ont atteint 472 m€ pour une part de marché à 34,05 % (à fin mai 2019) Les projets du quotidien (réalisation de travaux, acquisition d'une voiture) ont été accompagnés à hauteur de 125 m€ de nouveaux financements (+20,0% par rapport à 2018) Enfin, 291 m€ ont permis d'accompagner le développement des professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques du territoire.

### La collecte :

- L'encours de collecte bilan, qui permet de refinancer en circuit court les projets du territoire, évolue de +7,2% sur 1 an à 9,3 md€. Sur ce périmètre, la part de marché de la Caisse régionale s'élève à 34,4% à fin mai, confirmant ainsi la place de leader du Crédit Agricole sur l'Indre-et-Loire et la Vienne :
  - Le compartiment des Ressources Monétaires, composé des dépôts à vue et des ressources monétaires rémunérées (DAT, CDN) s'élève à 3,9 md€, en hausse de +9,7 % sur l'année mobile : les encours de Dépôts à Vue s'élèvent à 2,8 md€, soit en hausse de +12,0 %. Sur la même période, les encours de ressources monétaires rémunérées progressent de +4,0% à 1,1 md€ ;
  - La collecte sur Livrets progresse de +7,8 % à 3,1 md€ alors que le taux du Livret A est resté inchangé à 0,75 %.
  - L'épargne logement est en progression de +3,8 % pour un encours de 2,2 md€.
- La collecte hors bilan, à 5,3 md€ progresse de +0,1 % :
  - L'assurance-vie, avec un encours de 4,3 md€ en hausse de +1,8 %.
  - Les valeurs mobilière (1,0 md€ à fin juin 2018) sont en recul de -6,5%.

En écho à la dynamique des crédits, 12 700 nouveaux contrats d'assurances habitation et automobile ont été ouverts, portant à 235 385 le nombre total de contrats d'assurances de biens et de personnes .

Au total sur le semestre, 10 590 nouveaux clients ont rejoint l'entreprise, et la relation avec les clients et sociétaires s'est intensifiée, encouragée par le programme de fidélité (cavantage-tp.fr) dont bénéficient 126 991 ménages et 17 090 professionnels.

### 3. Les résultats financiers sociaux et consolidés

#### a. Résultats (comptes sociaux)

Le compte de résultat social, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFCEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

Compte de résultat au 30 juin 2019 :

| (en milliers d'euros)                         | 30/06/2018     | 30/06/2019     | Evolution    |
|-----------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Produits nets d'intérêts et revenus assimilés | 52 191         | 59 305         | 13,6%        |
| Produits nets de commissions                  | 66 465         | 63 920         | -3,8%        |
| Produits nets sur opérations financières      | 24 613         | 31 375         | 27,5%        |
| Autres produits d'exploitation                | 1 539          | 2 024          | 31,5%        |
| <b>Produit net bancaire</b>                   | <b>144 808</b> | <b>156 624</b> | <b>8,2%</b>  |
| Frais de personnel                            | -50 146        | -53 347        | 6,4%         |
| Autres frais administratifs                   | -33 512        | -33 637        | 0,4%         |
| Dotations aux amortissements                  | -3 483         | -3 482         | 0,0%         |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>           | <b>57 667</b>  | <b>66 158</b>  | <b>14,7%</b> |
| Coût du risque                                | -7 030         | -7 922         | 12,7%        |
| Résultat net sur actifs immobilisés           | 2 034          | 394            | -80,6%       |
| FRBG                                          | -4 370         | -6 600         | 51,0%        |
| Résultat exceptionnel                         | 0              | 0              | -            |
| Charge fiscale                                | -9 789         | -13 022        | 33,0%        |
| <b>Résultat net</b>                           | <b>38 512</b>  | <b>39 008</b>  | <b>1,3%</b>  |

#### Le Produit Net Bancaire

L'activité des établissements bancaires se mesure par le Produit Net Bancaire (PNB), différence entre les produits financiers et accessoires et les charges financières. Le PNB s'établit à 156,6 m€, en hausse de + 8,2 %

- Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés comprennent les intérêts perçus sur les financements à la clientèle, les intérêts des placements monétaires et de fonds propres, déduction faite des charges associées, telles que les charges sur avances de Crédit Agricole S.A., les coûts de la collecte monétaire, et le résultat net de la macro-couverture des opérations de protection contre le risque de taux. Ce compartiment comprend également le revenu des titres à revenus variables, notamment des participations.

Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés apparaissent en hausse de +13,6 %. Elle est toutefois marquée par :

- 2,5 m€ de paiements d'indemnités pour alléger les coûts de refinancement futurs (contre 16,5 m€ d'indemnités en 2018).
- La provision épargne logement qui a fait l'objet d'une dotation de 1,9 m€ au premier semestre 2019 alors qu'elle n'a pas été mouvementée au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Les produits nets de commission enregistrent la rémunération versée par Crédit Agricole SA pour le placement des produits d'épargne ainsi que celles relatives à la vente de produits et services à la clientèle.

Ils s'établissent à 63,9 m€, en retrait de -3,8 % pénalisés par une sinistralité plus importante sur l'assurance de biens.

- Les produits nets sur opérations financières comprennent les produits financiers issus des emplois de fonds propres en titres de placement et de participations.

A fin juin 2019, ce poste progresse de +27,5% à 31,4 m€ du fait principalement du redressement des marchés et de la contribution favorable du Groupe à travers les dividendes reçus.

### **Les charges générales d'exploitation**

Au 30 juin 2019, les charges générales d'exploitation sont en augmentation à 90,5 m€ (+3,8%), sous l'effet ponctuel de recrutements anticipés en 2018 de conseillers au service des clients et des investissements technologiques.

Les charges de personnel s'établissent à 53,3 m€ soit +6,4 %.

Les autres frais de fonctionnement sont stables à 33,6 m€ (+0,4 %).

Les dotations aux amortissements restent stables à 3,5 m€.

Le Revenu Brut d'Exploitation qui en résulte s'établit à 66,2 m€, en hausse de +14,7 %.

Le coefficient d'exploitation (part du PNB consommée par les charges générales d'exploitation) s'établit à 57,8 % au 30 juin 2019 contre 60,2 % au 30 juin 2018.

### **Le coût du risque :**

À -7,9 m€ à fin juin 2019, le coût du risque ressort en augmentation de 0,9 m€ sur la période :

- 2,4 m€ de dotations liées au provisionnement d'un dossier de crédit syndiqué.
- 5,0 m€ de dotations au risque collecte / filières en lien avec le renforcement des filières Habitat Longue Durée et Energie.

Cette forte maîtrise des risques du 1<sup>er</sup> semestre 2019 se traduit par un poids des créances en défaut en recul de 0,27 pt sur un an à 2,37% (enours titrisés réintégrés), pour un taux de couverture par les provisions stable à 65,5%.

### **Sous le résultat d'exploitation :**

Le résultat net sur actifs immobilisés ressort à 0,4 m€ au 30 juin 2019 (contre 2,0 m€ au 30 juin 2018), il intègre notamment une reprise 2,0 m€ de la provision constituée sur CATP Immobilier en raison du développement du chiffre d'affaires des agences Square Habitat et des résultats globaux de la filière immobilière ainsi qu'une dotation de 1,5 m€ sur la SACAM International.

Après une dotation de 6,6 m€ au Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG), et l'imputation de l'impôt sur les sociétés pour 13,0 m€, le résultat net social ressort en augmentation de 0,5 m€ à 39,0 m€ (+1,3 %).



## b. Bilan (comptes sociaux)

Au 30 juin 2019, le bilan de la Caisse régionale progresse de +1,4% par rapport au 31 décembre 2018, à 13,0 md€.

### Bilan Actif :

| (en milliards d'euros)                      | 31/12/2018  | 30/06/2019  | Evolution   |
|---------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Crédits clients                             | 9,5         | 9,5         | -0,5%       |
| Trésorerie et banques                       | 0,8         | 0,9         | 8,1%        |
| Immobilisations et titres                   | 2,1         | 2,2         | 3,9%        |
| Comptes d'encaissement et de régularisation | 0,4         | 0,4         | 22,2%       |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>12,9</b> | <b>13,0</b> | <b>1,4%</b> |

- Les opérations avec la clientèle s'établissent à 9,5 md€ et évoluent de -0,5% sous l'effet d'une production de 0,9 md€ de réalisations de crédit sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 et de la cession de 214 m€ de créances habitat en lien avec la dernière opération de titrisation.
- Le poste "Trésorerie et Banques" correspond aux placements des excédents monétaires de la Caisse régionale, à vue et à terme, ainsi qu'aux encaisses détenues par les agences. A fin juin 2019, ce poste progresse de 8,1%.
- Le poste "Immobilisations et titres" se compose des immobilisations, des titres de participation et des placements de la Caisse régionale. Il s'élève à 2,2 md€, en hausse de +3,9 % par rapport à décembre 2018.
- Le compartiment "Comptes relatifs aux encaissements et régularisation" comprend les produits à recevoir, les comptes techniques d'encaissements et les débiteurs divers. Ce poste s'élève 0,4 m€ pour une progression de +22,2%.

### Bilan Passif :

| (en milliards d'euros)                  | 31/12/2018  | 30/06/2019  | Evolution   |
|-----------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Opérations internes au Crédit Agricole  | 6,9         | 6,9         | -0,1%       |
| Comptes créditeurs de la clientèle      | 3,7         | 3,9         | 3,9%        |
| Compte de tiers et divers               | 0,2         | 0,2         | -6,8%       |
| Provisions, dettes subordonnées et FRBG | 0,5         | 0,5         | 7,1%        |
| Capitaux propres                        | 1,5         | 1,5         | 1,9%        |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>12,9</b> | <b>13,0</b> | <b>1,4%</b> |

- Le poste "opérations internes au Crédit Agricole" est stable sur le semestre et se compose principalement des avances et emprunts accordés par Crédit Agricole SA et nécessaires au refinancement de l'encours des prêts :
  - les "avances traditionnelles" représentent 50% des prêts sur avances antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'encours de ces avances diminue au rythme de l'amortissement des crédits correspondants, il ne représente plus que 11 m€.
  - Les "avances globales" peuvent être sollicitées auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, à hauteur maximale de 50% des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus. L'encours est de 1 282 m€.
  - les "avances miroirs" représentent 50% des ressources d'épargne collectées par la Caisse régionale et remontées à Crédit Agricole S.A. Ce poste représente 2 337 m€.
  - les emprunts en blanc sollicités auprès de Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 3 204 m€

- Les “comptes créditeurs de la clientèle” comprennent la collecte auprès de la clientèle en Dépôts à Vue et en Dépôts à Terme. Elle est en progression de +3,9 % à 3,9 md€ sous l’effet du développement des Dépôts à Vue.
- Les “comptes de tiers et divers” sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler. Ce poste connaît une baisse de -6,8 % et s’élève à 228 m€ à fin juin 2019.
- Le poste “provisions, dettes subordonnées et FRBG” se détaille comme suit :
  - les provisions pour risques et charges s’élèvent à 153,2 m€ et progressent de +5,0 %. Notons les principaux mouvements suivants :
    - une dotation nette de 5,0 m€ aux provisions collectives et filières
    - une dotation de 1,9 m€ à la provision épargne logement
    - une reprise nette de 0,9 m€ de la provision visant à lisser la rémunération des DAT à taux progressifs
  - le montant des dettes subordonnées s’élève à 266,3 m€ et comprend les dépôts des Caisses Locales (BMTN et comptes courants bloqués).
  - le FRBG contribue à la solidité de la Caisse régionale, il a été doté de 6,6 m€ sur la période et s’établit à 70,3 m€ au 30 juin 2019.
- Les capitaux propres sont constitués du capital social pour 97 m€, des primes d’émissions pour 201 m€, des réserves pour 1 213 m€ et du résultat pour 39,0 m€. Ils sont en hausse de +1,9 %, à 1 548,9 m€ sous l’effet de la part conservée du résultat 2018 et de la constitution du résultat 2019.

#### c. Comparaison des comptes sociaux et consolidés

En application de l’instruction n° 91-06 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole a décidé d’établir, à compter du 30 juin 1997, des comptes consolidés. Ainsi, depuis cette date, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou produit et publie des comptes consolidés qui intègrent les comptes de ses 64 Caisses Locales.

Depuis 2015, s’ajoute au périmètre de consolidation le Fonds Commun de Titrisation (FCT), correspondant à la titrisation de crédits habitat entièrement auto-souscrite réalisée en lien avec le Groupe Crédit Agricole (Titrisation True Sale).

La SAS Foncière TP est intégrée au périmètre de consolidation depuis l’arrêté du 30 juin 2019.

## Comparaison synthétique des comptes sociaux et consolidés :

| RESULTAT (en k€)                       | Individuels<br>30/06/2019 | Consolidés |            | Evolution                  |                         |
|----------------------------------------|---------------------------|------------|------------|----------------------------|-------------------------|
|                                        |                           | 30/06/2019 | 30/06/2018 | Consolidés/<br>Individuels | Consolidés<br>2019/2018 |
| Produit Net Bancaire                   | 156 624                   | 162 947    | 158 887    | 4,04%                      | 2,56%                   |
| Résultat Brut d'Exploitation           | 66 158                    | 70 577     | 69 743     | 6,68%                      | 1,20%                   |
| Coût du Risque (dint FRBG en social)   | -14 522                   | -8 631     | -7 832     | -40,57%                    | 10,20%                  |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 394                       |            | 1          | NS                         | NS                      |
| Charges Fiscales                       | -13 022                   | -12 636    | -12 390    | -2,97%                     | 1,98%                   |
| Résultat Net                           | 39 008                    | 49 310     | 49 522     | 26,41%                     | -0,43%                  |
| BILAN (en k€)                          | Individuels<br>30/06/2019 | Consolidés |            | Evolution                  |                         |
|                                        |                           | 30/06/2019 | 30/06/2018 | Consolidés/<br>Individuels | Consolidés<br>2019/2018 |
| Total Bilan                            | 13 039 473                | 13 328 659 | 12 920 141 | 2,22%                      | 3,16%                   |
| Capitaux Propres                       | 1 548 947                 | 2 116 820  | 2 057 510  | 36,66%                     | 2,88%                   |

L'impact de la consolidation concerne principalement deux postes : les Capitaux Propres (+567,9 m€) et le PNB (+6,3 m€).

Les incidences ci-dessus détaillées proviennent, pour l'essentiel :

- de l'intégration des comptes des Caisses locales : capitaux propres (+321,4 m€) et résultat (+2,4 m€)
- de la première consolidation de la SAS Foncière TP (-3,4 m€ en capitaux propres)
- de l'élimination des écritures réciproques,
- de la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- de la mise en œuvre des normes IFRS

Capitaux propres :

- Plus-values latentes sur titres de placement et de participations classés en actif à la juste valeur par capitaux propres : +163,1 m€,
- Elimination des titres intra groupe : -55,8 m€,
- Réserves consolidés.

Impact sur le résultat (passage du résultat social au résultat IFRS consolidé) :

- + 5,8 m€ de retraitements sur actifs financiers classés en juste valeur par résultat,
- - 1,3 m€ de retraitements liés à l'étalement en IFRS d'indemnités de remboursement anticipées payées / reçues qui sont comptabilisées flat en normes sociales,
- - 1,8 m€ de retraitements liés à la constatation flat des taxes bancaires (IFRIC21),
- + 6,6 m€ d'annulation de la dotation FRBG,
- - 0,2 m€ d'impôts différés,
- + 1,1 m€ de contribution des CL, du fonds commun de titrisation et de la SAS Foncière TP.

#### **4. Ratios prudentiels et de gestion**

##### **a. Le ratio de solvabilité européen**

Au 30 juin 2019, le ratio estimé du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'élevé 19,2 %. Il est bien supérieur à l'exigence réglementaire de 10,5 %. Le détail des informations prudentiels figurent en partie 8 de ce rapport.

##### **b. Le Liquidity Coverage Ratio (LCR)**

Le ratio de liquidité LCR vise à contrôler que l'établissement dispose des réserves de liquidité de bonne qualité suffisantes pour couvrir les flux nets de trésorerie du mois suivant (flux de trésorerie sortants – flux de trésorerie entrants).

Le ratio LCR réglementaire imposé aux établissements bancaires est de 100% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le ratio de liquidité (LCR) du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est de 100,9% au 30 juin 2019.

#### **5. Le dispositif de contrôle interne**

Les principales missions assignées au dispositif de contrôle interne sont :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière et protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le Comité de Contrôle Interne sous l'égide du Directeur Général assure le pilotage du dispositif, à travers la coordination des trois fonctions de contrôle, à savoir :

- le Contrôle Périodique (Audit-Inspection),
- le Contrôle Permanent,
- le Contrôle de la Conformité.

Le Comité de Contrôle Interne s'est réuni deux fois au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 (23 janvier et 26 mars 2019). Le Comité des risques du Conseil d'administration a été informé de la situation du contrôle interne et des résultats du contrôle interne le 27 février et le 12 avril 2019 et le Conseil d'Administration a été informé le 26 avril 2019 par le Responsable du Contrôle Permanent des résultats du contrôle interne à fin décembre 2018.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a défini pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2015 une déclaration d'appétence au Risque qui a été discutée et validée par le Conseil d'administration du 23 octobre 2015 après examen et recommandation du Comité des risques, elle a été réactualisée au 2<sup>ème</sup> semestre 2018. Au 31 mars 2019, les indicateurs de la Caisse régionale sont satisfaisants, ils se situent dans la zone d'appétence définie et n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

#### a. Le contrôle permanent

Les contrôles permanents sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures qui décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. La Charte de Contrôle interne a été validée par le Conseil d'administration le 24 octobre 2018.

Le plan de contrôle est majoritairement décliné dans un seul outil (Scope) pour l'administration et le pilotage. Il permet notamment de :

- coordonner le dispositif avec celui des risques opérationnels notamment en capitalisant sur la cartographie des ROP,
- améliorer la mise en œuvre des actions correctrices et de leur suivi.

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés. Les contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services et des unités de chaque département. Ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique des Risques, des règles de délégation ainsi que sur la validation des opérations et leur correct dénouement. Parallèlement, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable de Contrôle Permanent et des Risques (RCPR). Un Responsable du Contrôle de la Conformité lui est également rattaché.

Ce plan est revu périodiquement et il évolue notamment avec les préconisations issues des audits réalisés par le Contrôle périodique, des modifications de processus et des organisations.

#### b. Le contrôle périodique

Les missions d'audit se déroulent dans le cadre d'un plan pluriannuel basé sur une cartographie des risques. Les investigations du premier semestre 2019 ont concerné aussi bien des Agences que des Services du siège de la Caisse régionale. Le dispositif de suivi des préconisations émises par les missions s'appuie sur un outil informatique dédié.

### 6. Les facteurs de risque

#### a. Le risque de crédit et de contrepartie

*Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations et que celle-ci représente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.*

La Caisse Régionale applique les exigences réglementaires du Comité de la Réglementation Bancaire, les règles internes du groupe Crédit Agricole, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

## Objectifs et politique

Le Conseil d'Administration définit la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles acceptables pour la Caisse Régionale Touraine Poitou. Le respect de la mise en œuvre de la Politique Crédit et du bon fonctionnement du dispositif d'octroi et de surveillance des risques crédits entre dans le périmètre de contrôle de la Caisse Régionale. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptable des applicatifs.

## Instances Gestionnaires

### Les comités des risques

Sous la responsabilité du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, ces comités sont composés des Directeurs de Marché, du Directeur des Engagements, du Directeur Financier, des chefs de service Financement, Contentieux, Contrôle Permanent et Audit.

Les Comités des risques examinent l'évolution des risques de la Caisse Régionale, prennent en charge la revue de portefeuille des dossiers risqués, avec éventuelle décision de passage en CDL et de provisionnement. Ils intègrent l'analyse des données Bale II : validation des entrées en défaut à dire d'expert, dégradations de cotation, notation des clients par les outils nationaux. Ils définissent aussi des évolutions de procédures nécessaires à une amélioration de la maîtrise des risques.

### Le recouvrement amiable

A partir de la connaissance d'un incident, les clients du réseau des Agences de proximité ou des Agences Entreprises sont pris en charge par le recouvrement amiable, à partir de délais prédéfinis.

### Suivi des emplois pondérés Bâle II par classe d'actifs et niveau de risque Bâle II au 30/06/19 – Méthode IRB (hors PIM et LBO)

|                              | EAD       | % EAD   | EL     | % EL    | RWA      | RWA/EAD en % |
|------------------------------|-----------|---------|--------|---------|----------|--------------|
| RETAIL (Banque de Détail)    |           |         |        |         |          |              |
| Créances saines              | 8 524 M€  | 97,78%  | 23 M€  | 17,02%  | 1 111 M€ | 13,03%       |
| Créances en défaut           | 193 M€    | 2,22%   | 113 M€ | 82,98%  |          |              |
| Total Retail                 | 8 717 M€  |         | 136 M€ |         | 1 111 M€ | 12,75%       |
| CORPORATE (Grande Clientèle) |           |         |        |         |          |              |
| Créances saines              | 2 357 M€  | 98,41%  | 9 M€   | 36,69%  | 1 312 M€ | 55,66%       |
| Créances en défaut           | 38 M€     | 1,59%   | 16 M€  | 63,31%  |          |              |
| Total Corporate              | 2 395 M€  |         | 26 M€  |         | 1 312 M€ | 54,77%       |
| Total Bâle II                |           |         |        |         |          |              |
| Créances saines              | 10 881 M€ | 97,92%  | 33 M€  | 20,16%  | 2 423 M€ | 22,27%       |
| Créances en défaut           | 231 M€    | 2,08%   | 129 M€ | 79,84%  | 0 M€     |              |
| Total Bâle2                  | 11 112 M€ | 100,00% | 161 M€ | 100,00% | 2 423 M€ | 21,80%       |

Source Gerico en M€

EAD : Exposition au moment du défaut EL : Montant de la perte attendue (Expected Loss)

Réduction du risque de crédit : garanties reçues et sûretés

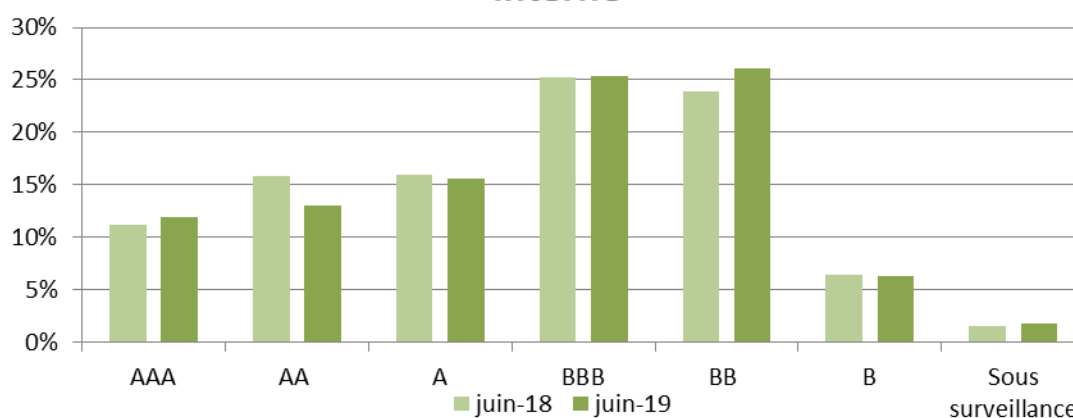
Conformément au principe mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse Régionale prend en compte les sûretés réelles ou personnelles en tant que technique de réduction du risque. La Caisse Régionale valorise ces garanties conformément aux règles en vigueur dans le groupe.

## Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne couvre 99 % de l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après correspond aux engagements accordés à ses clients sains hors banque de détail.

La répartition du portefeuille par rating présentée en équivalent notation Standard & Poor's est la suivante :

### Evolution du portefeuille sain hors Retail par équivalent Standards & Poor's du rating interne



## Politique de dépréciation et couverture des risques

La constitution de provisions pour risque de contrepartie est déterminée sur la base d'un examen individuel des créances (provisions pour créances douteuses).

La Caisse Régionale se doit de constituer des provisions à hauteur des pertes probables relatives à des créances non dépréciées sur base individuelle.

Les différents types de provisions sont les suivants :

- Dépréciation sur créances douteuses : dépréciations individuelles portant sur des créances comptables identifiées comme douteuses,
- Dépréciation sur créances non douteuses : provision portant sur des encours sains et sensibles, calculés selon la nouvelle norme comptable IFRS9.

## Provisions sur créances non douteuses

|                                               | 31/12/2018   | 30/06/2019   | Dotations 2019 |
|-----------------------------------------------|--------------|--------------|----------------|
| Forward Looking Central (encours non stressé) | 19,5         | 17,3         | -2,2           |
| Provisions Filières (Forward Looking Local)   | 91,9         | 98,4         | 6,5            |
| <b>Total</b>                                  | <b>111,4</b> | <b>115,7</b> | <b>4,3</b>     |

L'évaluation des provisions est basée sur un calcul de perte de crédit attendue (ECL = Expected Credit Loss) qui combine :

- l'exposition en cas de défaut, incluant les perspectives de remboursement anticipé
- la probabilité de défaut
- la perte en cas de défaut
- une prise en compte de la maturité

Dans le Groupe Crédit Agricole, deux niveaux de prise en compte des perspectives économiques sont retenus :

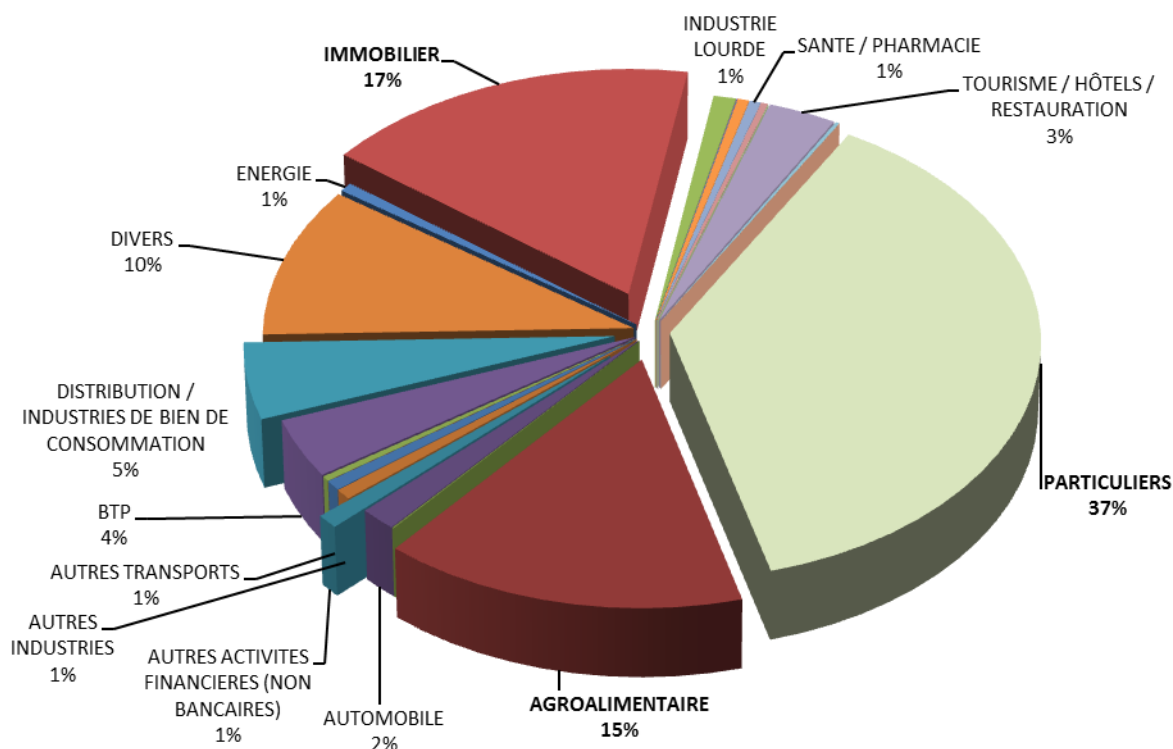
- le «*forward looking central*» établi par CASA/DRG et s'appliquant à toutes les entités.
- le «*forward looking local*» qui permet notamment à chaque Caisse régionale de mieux appréhender son risque local.

La Caisse régionale possède 115,7 M€ de provisions sur des créances non douteuses, compte tenu des perspectives économiques difficiles. Ces provisions concernent certaines filières économiques spécifiques dont notamment LBO et FSA, l'élevage et les céréaliers en agriculture, les professionnels de l'immobilier, Artisans du BTP, le commerce de détail, l'énergie et une sélection sur des financements Habitats Générations 2006 à 2008 et 2011 à 2013, des financements Habitat sur le « Grand Poitiers », sur les financements à l'habitat longue durée (plus de 240 mois) et également sur les Foncières.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la nouvelle norme comptable IFRS9 entraine un calcul de provisionnement dès la réalisation du crédit quelle que soit sa notation.

### Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Ventilation des encours Bâle II en EL (perte attendue) au 30/06/2019 :





## Coût du risque (approche consolidée)

| <i>En milliers d'euros</i>                                                                                                             | 30/06/2019     | 31/12/2018      | 30/06/2018     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| <b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)</b> | <b>- 4 284</b> | <b>- 9 194</b>  | <b>- 4 126</b> |
| <b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>                                   | <b>- 1 806</b> | <b>- 1 871</b>  | <b>1 217</b>   |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables                                                 | - 3            | - 9             | - 7            |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti                                                                                     | - 3 814        | - 17            | 1 224          |
| Engagements par signature                                                                                                              | 2 011          | - 1 845         |                |
| <b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>                                       | <b>- 2 478</b> | <b>- 7 323</b>  | <b>- 5 343</b> |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables                                                 |                |                 |                |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti                                                                                     | - 3 473        | - 8 966         | - 5 343        |
| Engagements par signature                                                                                                              | 995            | 1 643           | -              |
| <b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)</b>         | <b>- 4 498</b> | <b>- 8 948</b>  | <b>- 1 197</b> |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables                                                 |                |                 |                |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti                                                                                     | - 4 559        | - 8 564         | - 1 249        |
| Engagements par signature                                                                                                              | 61             | - 384           | 52             |
| Autres actifs                                                                                                                          | - 11           | 5               |                |
| Risques et charges                                                                                                                     | 634            | 3 789           | - 928          |
| <b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>                                                                    | <b>- 8 159</b> | <b>- 14 348</b> | <b>- 6 251</b> |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés           |                |                 |                |
| Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés                                              |                |                 |                |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés                                                                              | - 718          | - 2 379         | - 1 811        |
| Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti                                                                       | 304            | 511             | 276            |
| comptabilisés en capitaux propres recyclables                                                                                          |                |                 |                |
| Décotes sur crédits restructurés                                                                                                       | - 58           | - 177           | - 46           |
| Pertes sur engagements par signature                                                                                                   |                |                 |                |
| Autres pertes                                                                                                                          |                | - 6             |                |
| Autres produits                                                                                                                        |                |                 |                |
| <b>Coût du risque</b>                                                                                                                  | <b>- 8 631</b> | <b>- 16 399</b> | <b>- 7 832</b> |

Source : SBR - Consolidation statutaire Bilan / Résultat / Annexes

### b. Le risque de contrepartie sur titres et dérivés

*Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale. Il concerne l'ensemble des opérations hors Groupe Crédit Agricole sur titres et instruments financiers. Il est causé par la défaillance de l'émetteur (achats de titres) ou du cocontractant (opération de hors bilan) et, pour les OPC, par celle du dépositaire, du promoteur ou d'une signature du fonds.*

### Objectifs et politique

Selon le support d'investissement (Titres obligataires, OPC...) le risque de contrepartie est d'intensité différente. De même, l'intention de gestion et le classement comptable ont une influence sur ce risque de contrepartie et sa gestion.

## OPC

Le Comité Financier valide les éventuelles souscriptions de nouveaux OPC selon les critères de contrepartie suivants :

- Limite sur note Crédit Agricole SA des contreparties
- Limite en volume d'OPC hors groupe (en valeur comptable des Titres de placement),
- Limite de contreparties sur l'allocation géographique des OPC actions (Europe, USA, Japon et Asie, autres)
- Limite sur le ratio d'emprise sur les OPC du Groupe CA et hors Groupe CA
- Limite par société de gestion Hors Groupe en montant sur le secteur bancaire
- Limite par société de gestion Hors Groupe en montant sur l'ancienneté de celle-ci.

## Autres Titres

Les limites sur les contreparties hors OPC sont définies en fonction des critères suivants :

- Limite générale en m€ : par émetteur et par ligne
- Limite en montant sur les émetteurs souverains et quasi souverains dont l'Etat français
- Limite en montant sur les obligations perpétuelles
- Allocation par notation externe
- Limite de maturité sur nouvelle contrepartie
- Concentration maximale sur un secteur d'activité
- Allocation géographique des émetteurs en % de leur valeur comptable
- Titres hors Groupe (en % de la valeur comptable du portefeuille de titres d'investissement)

*Ventilation des contreparties (bancaire / corporate / souverain) en titres de placements et titres d'investissement hors Groupe CA :*

| RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PLACEMENTS DE FONDS PROPRES<br>30/06/2019 |              |                |              |              |               |
|----------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|--------------|--------------|---------------|
| M€                                                                   | Groupe CA    | Autres banques | Corporate    | Souverains   | Total         |
| <b>Obligations et EMTN</b>                                           | <b>130,6</b> | <b>131,3</b>   | <b>93,9</b>  | <b>430,9</b> | <b>786,7</b>  |
| France                                                               | 130,6        | 103,7          | 78,9         | 357,4        | 670,6         |
| Portugal                                                             |              |                |              |              | 0,0           |
| Italie                                                               |              |                |              |              | 0,0           |
| Irlande                                                              | néant        |                | néant        |              | 0,0           |
| Grèce                                                                |              |                |              |              | 0,0           |
| Espagne                                                              |              |                |              |              | 0,0           |
| Supra,DE,NL,CA,DK,US                                                 |              | 27,6           | 15,0         | 73,5         | 116,1         |
| <b>OPC</b>                                                           | <b>180,7</b> | <b>3,0</b>     |              |              | <b>183,6</b>  |
| <b>Capital Investissement</b>                                        | <b>4,8</b>   |                | <b>20,3</b>  |              | <b>25,1</b>   |
| <b>Placements auprès de CASA</b>                                     | <b>10,0</b>  |                |              |              | <b>10,0</b>   |
| <b>Total</b>                                                         | <b>326,1</b> | <b>134,3</b>   | <b>114,2</b> | <b>430,9</b> | <b>1005,4</b> |

*Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.*

c. Le risque de marché

### **Exposition au 30 juin**

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

Se distinguent comptablement le Trading book et le Banking book. La Caisse régionale n'a pas de Trading book car elle ne détient pas de titres de transaction. Son Banking book est composé de titres d'investissement valorisés au coût amorti (insensibles comptablement à la valorisation de marché) et de titres de participation et de placement valorisés :

- soit en juste valeur par capitaux propres : les variations de valeur de marché impactent alors les capitaux propres de la Caisse
- soit en juste valeur par résultat : les variations de valeur de marché impactent le résultat de la Caisse

Valorisation en juste valeur par capitaux propres :

- Concernant les titres de participation, la juste valeur par capitaux propres est de 1 067,3 M€, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 165,7 M€,
- La juste valeur par capitaux propres sur les titres de placement est de 94,8 M€, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 3,8 M€.

Valorisation en juste valeur par résultat :

- Concernant les titres de participation, la juste valeur par résultat est de 72,2 M€, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 5,7 M€,
- La juste valeur par résultat sur les titres de placement est de 328,6 M€, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 9,3 M€.

L'encadrement des risques de marchés de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress et les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

#### *La Value at Risk (VaR)*

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale, conformément aux standards du groupe, retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

La VaR est mesurée via l'outil groupe RiskMetrics, sauf pour les EMTN dont la VaR est produite par Reuters :

| <i>En M€</i>                                | <b>31/12/2018</b> | <b>31/05/2019</b> |
|---------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| VaR du portefeuille hors EMTN (RiskMetrics) | 4,4               | 4,0               |
| VaR sur EMTN (Thomson Reuters)              | 1,1               | 4,7               |
| <b>VaR totale du portefeuille</b>           | <b>5,5</b>        | <b>8,7</b>        |

Le contrôle de la VaR est effectué mensuellement par le Middle-Office avec un décalage d'un mois compte tenu des délais d'obtention des données RiskMetrics. Aucun dépassement n'a été constaté sur la période.

#### *Le back testing VaR*

Le back testing VaR vise à comparer les pertes réelles éventuelles par rapport aux pertes théoriques calculées par la VaR selon une procédure adaptée à la fréquence de mesure (à minima mensuelle).

Toute perte supérieure au montant de la Var doit être analysée.

Ce contrôle est effectué mensuellement par le Middle-Office. Aucun dépassement n'a été constaté sur la période.

#### *Les stress scénarios*

En complément de la mesure de la VaR, un deuxième indicateur de risque, le stress scénario, permet d'appréhender plus correctement l'impact des conditions extrêmes de marché.

Les calculs de stress s'appliquent sur les titres comptabilisés en coût amorti (CAM), en juste valeur par résultat (JVR) ou en juste valeur par capitaux propres (JCR). Le dispositif Groupe est basé sur des encadrements en stress basés sur deux scénarios :

- Stress Groupe : stress élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres limites souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.
- Stress Adverse 1 an : il reprend, pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation), la plus grande variation sur un an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

| <i>(en M€)</i>                               |                                                         | <b>31/12/2018</b> | <b>31/05/2019</b> |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Pertes<br>potentielles<br>selon le<br>stress | Stress Groupe Portefeuille JVR et JCR (hors EMTN)       | 27,9              | 29,3              |
|                                              | Stress Adverse 1 an Portefeuille JVR et JCR (hors EMTN) | 43,1              | 42,9              |
|                                              | Stress sur Produits complexes                           | 32,8              | 33,0              |
|                                              | Stress Groupe Portefeuille CAM                          | 30,4              | 30,8              |

Ce contrôle des scénarios de stress est effectué mensuellement par le Middle-Office. Comme pour la VaR, il est réalisé avec un décalage d'un mois. Aucun dépassement relevant n'a été constaté sur la période.

#### *Les indicateurs complémentaires*

La Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou choisit une allocation de portefeuille permettant d'assurer une contribution régulière au PNB y compris dans un scénario stressé.

Dans le but de maîtriser au mieux son risque, la Caisse régionale s'est fixée plusieurs limites (limite action, limite alternatif, limite action par secteur géographique, limite sur contreparties).

La Caisse régionale gère également sur son portefeuille de titres comptabilisés en juste valeur un dispositif d'alerte pour encadrer le risque.

Les seuils d'alerte validés par le Conseil d'Administration sont les suivants :

- Alerte de perte globale 1 % maxi des fonds propres N-1 (soit 17,5 M€ en 2019) ;
- Alerte par facteur de risque :
  - o Perte maxi 0,5 % des fonds propres (soit 8,8 M€ en 2019) sur les classes d'actifs obligataires et alternatifs.
  - o Perte maxi 0,5 % des fonds propres (soit 8,8 M€ en 2019) sur les classes d'actifs actions et diversifiés.

Le suivi de ces limites est mensuel néanmoins un point hebdomadaire est fait par la gestion financière et c'est ce reporting qui sert d'alerte en cas de fortes fluctuations à la baisse. Aucune alerte n'a été déclenchée durant la période.

#### d. Le risque de taux

*L'analyse du risque de taux mesure l'impact sur le PNB de la Caisse régionale d'une variation de taux. Les Gaps mis en évidence par l'analyse résultent d'un déséquilibre quant à la nature de taux ou l'échéancier entre l'actif et le passif :  $Gap = Actifs TF - Passifs TF$*

### Objectifs et politique

Le Risque de Taux est calculé mensuellement par le pôle de coopération Carcentre. Il est ensuite analysé par le service Gestion Financière de la Caisse régionale en concertation avec le pôle de coopération puis présenté en Comité Financier.

### Exposition au 31 mai 2019

- Le gap synthétique (taux fixe + inflation) traduit un excédent d'actifs taux fixe (risque à la hausse des taux) en année 1 à hauteur de 74 M€.
- Hormis une exposition à la hausse des taux sur 2020 puis sur 2024 et 2025, la Caisse régionale est principalement exposée à la baisse des taux.
- La Caisse régionale présente globalement une exposition au risque de taux qui respecte l'ensemble des limites et seuils d'alerte fixés (limites en Valeur Actuelle Nette et limite de concentration des Gaps).

Ce contrôle est effectué mensuellement par le Pôle de Coopération. Aucune limite relevant du Conseil d'Administration n'a été dépassée durant le 1<sup>er</sup> semestre 2019.

## e. Le risque de liquidité et de financement

*Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements. Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois.*

### Objectifs et politique

La politique de gestion de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès :

- de Crédit Agricole SA. La Caisse régionale a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), avances globales (dans la limite de 50% des prêts MLT).
- du marché interbancaire. La Caisse régionale rédige chaque année un programme d'émission de TCN (Titres de Créances Négociables) déposé auprès de la Banque de France qui l'autorise à émettre des Titres négociables à court terme ou des Titres négociables à moyen terme et ainsi à se refinancer sur le marché.

### Gestion du risque de liquidité

Le Groupe Crédit Agricole a opté pour l'approche avancée définie par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à la liquidité des établissements de crédit. Dans cette approche, la surveillance réglementaire se base sur les mesures et limites du système interne défini par l'établissement. Les normes du système de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole sont définies dans une convention entre Crédit Agricole SA et chaque entité du Groupe qui précise les principes, les règles et les recommandations.

Elles prévoient :

- un encadrement du risque de liquidité court terme en rapport avec une capacité de résistance à 3 scénarios de crise (systémique, idiosyncratique c'est-à-dire spécifique à l'établissement et global conformément à l'arrêté du 5 mai 2009, ou combinaison des deux). Cet encadrement s'exprime au travers d'une limite sur le volume du refinancement court terme et d'une limite sur sa structure en termes de durée minimale.
- un encadrement du risque de liquidité long terme avec une limite sur la concentration de l'échéancier du refinancement long terme.
- un encadrement des modalités de remplacement auprès de Crédit Agricole S.A.
- des principes d'organisation et de gouvernance.

La situation de liquidité de la Caisse régionale a fait l'objet de présentations mensuelles en Comité Financier durant la période, ainsi qu'au Conseil d'Administration.

## Principe

Le calibrage de la limite court terme est défini de façon à permettre à chaque entité du Groupe de résister à un environnement de liquidité très dégradé (stress-scénarios) sur une période d'une année. Cette résistance est mesurée en projetant sur l'horizon d'une année les sorties et les entrées ou réserves de «cash» prévues :

- la composante «entrée de cash» intègre principalement les actifs mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE), les actifs cessibles des portefeuilles titres et la part des refinancements qui sont considérés comme pouvant être renouvelés dans une situation de stress.
- la composante «sortie de cash» intègre principalement les refinancements de marché court terme et moyen/long terme arrivant à échéance dans l'année ainsi que les besoins de refinancements additionnels nécessaires à l'activité commerciale.

La limite globale de liquidité court terme correspond au montant maximum de refinancement court terme devant être constaté dans la Caisse régionale.

Les Caisses régionales sont autorisées à utiliser le refinancement court terme au-delà de la limite ferme en fonction de l'utilisation de l'ensemble des Caisses régionales :

- La Limite Court Terme (LCT) ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT de toutes les Caisses régionales est supérieure à 90%.
- La Limite Court Terme conditionnelle 1 correspondant à 110% de la LCT ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT de toutes les Caisses régionales est comprise entre 80% et 90%.
- La Limite Court Terme conditionnelle 2 correspondant à 120% de la LCT ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT de toutes les Caisses régionales est inférieure à 80%.

La centralisation des informations permettant le suivi du risque de liquidité est réalisée via l'outil New Deal chaque mois et le contrôle du respect des limites est présenté régulièrement en comité financier. Un suivi est réalisé par la Coopération Carcentre afin de s'assurer du respect quotidien de cette limite court terme ainsi qu'un prévisionnel qui permet d'anticiper les opérations à réaliser pour ne pas dépasser la limite autorisée.

## Contrainte sur les maturités des refinancements court terme

La structure du refinancement court terme ne doit pas être concentrée sur les échéances les plus courtes. Dans ce but, le système d'encadrement de la liquidité impose la structure minimale suivante sur l'utilisation de la limite court terme :

- 10 % sur le CCT débiteur
- 10 % sur des refinancements de durée initiale à 1 semaine
- 20 % sur des refinancements de durée initiale à 1 mois
- 50 % sur des refinancements de durée initiale à 3 mois
- 5 % sur des refinancements de durée initiale à 6 mois
- 5 % sur des refinancements de durée initiale à 12 mois

Le dépassement de la limite court terme entraîne une alerte et une éventuelle facturation de liquidité au coût équivalent à celle du déficit moyen terme.

## Suivi de la consommation Crédit Agricole Touraine Poitou

La Caisse régionale a mis en place un outil de prévision de la trésorerie au jour le jour. Il lui permet d'adapter le profil de son refinancement en fonction :

- des capacités de tirage sur son compte courant de trésorerie à Crédit Agricole SA,
- du profil de son endettement Court Terme,
- des prévisions de consommation de sa limite Court Terme.

La Caisse régionale a recherché à lisser son échéancier court terme de manière à réduire la volatilité des Outflows liés à son refinancement dans son ratio LCR et dans les stress.

|                                             | Déc 2018 | Janv 2019 | Fév 2019 | Mars 2019 | Avr 2019 | Mai 2019 | Juin 2019 |
|---------------------------------------------|----------|-----------|----------|-----------|----------|----------|-----------|
| LCT (ferme)                                 | 791      | 788       | 788      | 788       | 788      | 788      | 788       |
| LTC applicable (selon utilisation toute CR) | 949      | 945       | 945      | 945       | 945      | 945      | 945       |
| Conso. de LCT (fin de mois)                 | 712      | 763       | 554      | 604       | 636      | 630      | 610       |
| % de Conso (sur LCT applicable)             | 75%      | 81%       | 59%      | 64%       | 67%      | 67%      | 65%       |
| Disponible sur LCT applicable               | 237      | 182       | 391      | 341       | 309      | 315      | 335       |

## Suivi de la liquidité Moyen et Long Terme

La volonté de Crédit Agricole S.A. est d'ajuster le profil de refinancement moyen long terme de sorte à garantir durablement la couverture des besoins en liquidité MLT, avec prise en compte de la capacité d'accès au marché (risque de concentration).

### **Maîtrise des concentrations d'échéances**

Le risque de concentration d'échéances (risque d'illiquidité à Moyen Long Terme) est le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement des refinancements ou de lever à de mauvaises conditions. Il s'agit de maîtriser un risque d'illiquidité à moyen terme.

La mesure du risque de concentration des échéances se limite au compartiment ALM (prêts/emprunts en blanc, avances spécifiques, avances en devises MLT, NEU MTN, strates du Déficit Epargne/Avances) par la prise en compte des tombées de la dette à MLT (supérieures à 1 an en durée initiale).

Compte tenu des besoins du Groupe et de ses capacités de refinancement sur le marché, le Groupe se finance actuellement à 5 ans. Cette durée a été traduite en une limite de tombées de dette LT par semestre. Cette limite est actuellement de 1,8% des encours de crédits.

La Caisse régionale n'a constaté, sur le premier semestre, aucun dépassement « actif » de la limite de concentration des échéances Long Terme.

Des dépassements sont constatés sur certains semestres du fait d'opérations non initiées par la Caisse régionale comme par exemple le refinancement de l'opération Eureka mis en place par Crédit Agricole S.A. et le refinancement TLTRO. Ces dépassements sont alors autorisés par Crédit Agricole S.A. puisque considérés comme « passifs », ils ont fait l'objet de présentations régulières en comité financier.

Au 30 juin 2019, la Caisse régionale respecte l'ensemble des limites de concentration.



## f. Les risques opérationnels

### Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- la gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le volet risques opérationnels du Comité de Contrôle Interne), rôles des responsables des contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels),
- l'identification et l'évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- la collecte des pertes opérationnelles et la remontée des alertes pour les incidents sensibles ou significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- le calcul et l'allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité, à partir des scénarii majeurs,
- le suivi d'indicateurs de risque au niveau entité, selon les modalités Groupe .

Conformément à la réglementation Bâle II, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a instauré un dispositif de maîtrise des risques opérationnels. L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable Contrôles Permanents et des Risques) de la Caisse régionale. Il rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité trimestriel dont la présidence est assurée par la Direction Générale. Le comité des risques et l'organe délibérant sont informés semestriellement sur l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif.

### Cartographie du Risque opérationnel

Tous les services ont été revus en 2018 pour coter les risques inhérents à leurs activités selon le nouveau référentiel CAsa. Une attention toute particulière a été portée aux risques liés aux évolutions, aux processus sensibles et critiques des années précédentes comme demandé réglementairement.

### Collecte des incidents et conséquences financières

Les principaux risques collectés (Risque Frontière Crédit et/ou Risque opérationnel) au 1er semestre 2019 portent sur les ressources humaines, le suivi des risques, les moyens de paiement .

Les incidents d'un coût supérieur à 300k€ (150 k€ pour la Fraude) font l'objet d'une remontée dans les 72h à CAsa via une fiche d'alerte : un seul incident sensible au 1er semestre 2019 remonté par les ressources humaines d'un montant de 458K€ (dotation aux provisions).

Aucun incident risque opérationnel n'a dépassé le seuil de significativité, soit 0,5% des fonds propres.

## Analyse des Scénarii majeurs

Tous les scénarii applicables à la banque de détail seront étudiés en 2019. Les 17 scénarii ainsi retenus pour notre Caisse régionale feront l'objet d'une estimation chiffrée pour chacun d'eux dans l'été et seront envoyés à CAsa pour le 4 septembre 2019. Les valeurs obtenues jouent un rôle prépondérant dans le calcul de notre Exigence en Fonds Propres.

### g. Le risque de non-conformité

*Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes et contribue ainsi à protéger l'image de la Caisse régionale. Le champ de compétence de la conformité concerne notamment les activités de services d'investissement, la protection de la clientèle, la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention et lutte contre la fraude (externe et interne).*

L'analyse de la cartographie des risques qui permet de mesurer l'exposition et la couverture des risques de non-conformité et des risques de fraude a été réalisée au 31 décembre 2018.

### h. Le risque juridique

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

À la connaissance de la Caisse régionale Touraine Poitou, il n'existe, au 30 juin 2019, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale et du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 2 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Touraine Poitou a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 80,8 M€. Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale de Touraine Poitou est donc très confiante sur l'issue de cette procédure. Suite à un regroupement du dossier avec des assignations similaires de l'ADAM visant d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole, l'action est actuellement instruite par le Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence.

## 7. Les certificats coopératifs d'investissement (CCI)

Le code ISIN du CCI est le suivant : FR0000045304

### a. L'évolution du nombre de titres

Au 1er janvier 2019, le capital de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou était composé, entre autres, de 1 096 531 Certificats Coopératifs d'Investissement.

Le nombre de CCI à fin juin 2019 est toujours de 1 096 531 :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2019 n'a pas offert la possibilité à chaque titulaire de CCI d'opter pour le paiement du dividende en CCI.
- La Caisse Régionale n'a pas annulé de CCI au cours du 1er semestre 2019.

b. La valeur boursière

Le cours du CCI a enregistré au 1<sup>er</sup> semestre 2019 une hausse de 2,42 % pour s'établir à 115,00 euros à fin juin. Le volume annuel des transactions (de juillet 2018 à juin 2019) a été de 91 342 titres échangés.

Sur le cours de clôture de 115,00 euros, la capitalisation boursière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'établit à 729 M€, soit 10,8 fois le résultat 2018.

c. Le rendement du titre

Au titre de l'exercice 2018, l'Assemblée Générale a validé le règlement d'un dividende de 3,20 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 2,9 % sur le cours à fin décembre 2018. Le bénéfice net par titre est de 10,64 euros au lieu de 10,56 euros en 2017. La distribution du dividende a été réalisée le 18 avril 2019.

d. Programme de rachat des CCI Touraine Poitou

L'Assemblée générale du 29 mars 2019 a validé la reconduction du programme de rachat sur ses propres CCI. Il est destiné à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI
- de procéder à l'annulation des CCI acquis.

| <b>Synthèse du programme de rachat des CCI</b>     | <b>Objectif Animation</b> | <b>Objectif Annulation</b> | <b>Cumul</b>   |
|----------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------|
| Nbre de CCI détenus au 31/12/2018                  | 2 734                     | 7 359                      | 10 093         |
| Nbre de CCI acquis en 2019                         | 2 340                     | 8 913                      | 11 253         |
| Cours moyen des titres acquis en 2019              | 114,69 €                  | 117,63 €                   | 117,02 €       |
| Nbre de CCI vendus en 2019                         | 2 461                     |                            | 2 461          |
| Cours moyen des titres vendus en 2019              | 117,11 €                  |                            | 117,11 €       |
| Nbre de CCI annulés en 2019                        | 0                         | 0                          | 0              |
| Nbre de CCI détenus au 30/06/2019                  | 2 613                     | 16 272                     | 18 885         |
| Cours moyen des titres détenus au 30/06/2019       | 110,94 €                  | 112,80 €                   | 112,54 €       |
| Valeur d'acquisition des CCI détenus au 30/06/2019 | 289 876,19 €              | 1 835 437,77 €             | 2 125 313,96 € |
| Pourcentage de détention au 30/06/2019             | 0,2%                      | 1,5%                       | 1,7%           |

## 8. Informations prudentielles

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation* dit "CRR") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.

Le dispositif prudentiel résultant des accords de Bâle 3 s'articule en effet autour de trois piliers :

- le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la Banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- le **Pilier 3** instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché.

Le pilotage de la solvabilité de la Caisse régionale vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels elle est ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Outre la solvabilité, la Caisse régionale pilote également le ratio de levier.

Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque.

### a) Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, dite "CRD 4", transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement "CRR") et sont entrés en application le 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes. Dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- Le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul phasé ayant pour objet de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les instruments de dette hybride).

Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes. Les exigences minimales applicables à la Caisse régionale sont respectées.

### b) Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause l'exemption individuelle accordée précédemment par l'ACPR.

### c) Ratios de solvabilité

#### AU NUMÉRATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

#### AU DÉNOMINATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
  - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

#### ➤ Exigences réglementaires minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est fixée à 4,5 % des emplois pondérés depuis 2015. De même, l'exigence minimale de *Tier 1* phasé a été relevée à 6 % en 2015 et pour les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % en 2015 et pour les années suivantes ;
- À ces exigences s'ajoutent des coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :
  - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
  - le coussin contra-cyclique (taux en principe compris dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de la Caisse régionale étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD<sup>2</sup>) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'entité ; lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique

---

<sup>2</sup> L'EAD (*Exposure at default*) est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles,

- les coussins pour risque systémique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et est à ce titre soumis à cette exigence.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique s'appliquent par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (75 % du coussin demandé en 2018, 100 % en 2019).

Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2. La Caisse régionale n'a pas à ce jour été notifiée d'exigences complémentaires entrant dans ce cadre.

En sa qualité d'entité affiliée au Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légale ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au Groupe Crédit Agricole, qui est très fortement capitalisé.

➤ Tableau synthétique des ratios de solvabilité

L'ensemble des tableaux ci-après n'inclut pas le résultat de la période.

| (en milliers d'euros)                                          | 30/06/2019   |              | 31/12/2018   |              |
|----------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                                                | Phasé        | Non phasé    | Phasé        | Non phasé    |
| <b>Tableau de synthèse des ratios</b>                          |              |              |              |              |
| Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)                    | 1 138 818    | 1 138 818    | 1 110 119    | 1 110 119    |
| Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)                          | 1 138 818    | 1 138 818    | 1 110 119    | 1 110 119    |
| Fonds propres globaux                                          | 1 138 818    | 1 138 818    | 1 110 119    | 1 110 119    |
| Total des emplois pondérés                                     | 5 939 740    | 5 939 740    | 6 168 046    | 6 168 046    |
| <b>Ratio CET1</b>                                              | <b>19,2%</b> | <b>19,2%</b> | <b>18,0%</b> | <b>18,0%</b> |
| <b>Ratio Tier 1</b>                                            | <b>19,2%</b> | <b>19,2%</b> | <b>18,0%</b> | <b>18,0%</b> |
| <b>Ratio global</b>                                            | <b>19,2%</b> | <b>19,2%</b> | <b>18,0%</b> | <b>18,0%</b> |
| <b>Exigences minimales</b>                                     |              |              |              |              |
| Common Equity Tier 1                                           | 4,5%         |              | 4,5%         |              |
| Tier 1 (CET1+AT1)                                              | 6,0%         |              | 6,0%         |              |
| Tier 1 + Tier 2                                                | 8,0%         |              | 8,0%         |              |
| Coussin de conservation                                        | 2,500%       |              | 1,875%       |              |
| Coussin contracyclique                                         | 0,000%       |              | 0,000%       |              |
| Coussin pour risque systémique                                 | 0,0%         |              | 0,0%         |              |
| <b>Exigence globale de coussins de fonds propres</b>           | <b>2,5%</b>  |              | <b>1,9%</b>  |              |
| <b>Exigences minimales y compris coussins de fonds propres</b> |              |              |              |              |
| <b>Ratio CET1</b>                                              | <b>7,0%</b>  |              | <b>6,4%</b>  |              |
| <b>Ratio Tier 1</b>                                            | <b>8,5%</b>  |              | <b>7,9%</b>  |              |
| <b>Ratio global</b>                                            | <b>10,5%</b> |              | <b>9,9%</b>  |              |
| <b>Excédent de capital</b>                                     |              |              |              |              |
| CET1                                                           | 723 030      |              | 716 899      |              |
| Tier 1                                                         | 633 934      |              | 624 379      |              |
| Fonds propres globaux                                          | 515 139      |              | 501 018      |              |

Au 1<sup>er</sup> juillet 2019, après l'entrée en vigueur du taux de coussin contracyclique français de 0,25%, l'exigence minimale en ratio CET1 sera portée à 7,0%. L'excédent de capital CET1 par rapport à cette exigence minimale sera alors de 723 030 milliers d'euros.

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent chacun à 19,2 % au 30 juin 2019.

#### d) Définition des fonds propres

##### ➤ Fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*)

Ils comprennent les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

#### FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 OU *COMMON EQUITY TIER 1* (CET1).

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
  - les détentions d'instruments CET1, portés dans le cadre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
  - les parts sociales en cours de remboursement
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
  - la *prudent valuation* (évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur),
  - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
  - la déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (*expected loss* – "EL"),
  - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
  - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
  - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après

application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

#### FONDS PRORES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)

Ils comprennent notamment les instruments de dette perpétuelle dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. La Caisse régionale n'a pas émis de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

➤ Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans ; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les instruments de dette subordonnée non éligibles bénéficiant de la clause de maintien des acquis dans la limite de 30% (seuil pour l'exercice 2019) du stock d'instruments Tier 2 existant au 31 décembre 2012 ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment.
- d'autres éléments comme les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2 .

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4, complété de 30 % (seuil pour 2019) du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012.



➤ Fonds propres prudentiels

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018.

| (en milliers d'euros)                                                                                                                                                                                                                                              | 30/06/2019       |                  | 31/12/2018       |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                    | Phasé            | Non Phasé        | Phasé            | Non Phasé        |
| Capitaux propres part du groupe                                                                                                                                                                                                                                    | 2 116 821        | 2 116 821        | 2 057 933        | 2 057 933        |
| (-) Distributions anticipées                                                                                                                                                                                                                                       | 0                | 0                |                  |                  |
| (+) Intérêts minoritaires                                                                                                                                                                                                                                          | 0                | 0                | 0                | 0                |
| (-) Prudent valuation                                                                                                                                                                                                                                              | (21 691)         | (21 691)         | (18 867)         | (18 867)         |
| (-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles                                                                                                                                                                                | (2)              | (2)              | 0                | 0                |
| (-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions                                                                             | (10 908)         | (10 908)         | (11 154)         | (11 154)         |
| (-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important                                                                                                           | (854 188)        | (854 188)        | (850 408)        | (850 408)        |
| (-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles | 0                | 0                | 0                | 0                |
| Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1                                                                                                                                                                                                     | (37 676)         | (37 676)         | (51 929)         | (51 929)         |
| Autres éléments du CET1                                                                                                                                                                                                                                            | (53 538)         | (53 538)         | (15 456)         | (15 456)         |
| <b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>                                                                                                                                                                                                                 | <b>1 138 818</b> | <b>1 138 818</b> | <b>1 110 119</b> | <b>1 110 119</b> |
| (-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important                                                                                                                                       | (2 300)          | (2 300)          | (13 042)         | (13 042)         |
| (-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2                                                                                                                                                                                                   | (35 376)         | (35 376)         | (38 887)         | (38 887)         |
| Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)                                                                                                                                                                                   | 37 676           | 37 676           | 51 929           | 51 929           |
| Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1                                                                                                                                                                                                  | 0                | 0                | 0                | 0                |
| <b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>                                                                                                                                                                                                                   | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1</b>                                                                                                                                                                                                                                | <b>1 138 818</b> | <b>1 138 818</b> | <b>1 110 119</b> | <b>1 110 119</b> |
| Instruments de capital et emprunts subordonnés Tier 2                                                                                                                                                                                                              | 0                | 0                | 0                | 0                |
| Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes                                                                                                                                                                  | 15 883           | 15 883           | 16 476           | 16 476           |
| Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important déduits du Tier 2                                                                                        | (43 880)         | (43 880)         | (46 079)         | (46 079)         |
| Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2                                                                                              | (7 379)          | (7 379)          | (9 284)          | (9 284)          |
| Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)                                                                                                                                                                                      | 35 376           | 35 376           | 38 887           | 38 887           |
| Autres ajustements transitoires                                                                                                                                                                                                                                    | 0                | 0                | 0                | 0                |
| <b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>                                                                                                                                                                                                                                | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>FONDS PROPRES GLOBAUX</b>                                                                                                                                                                                                                                       | <b>1 138 818</b> | <b>1 138 818</b> | <b>1 110 119</b> | <b>1 110 119</b> |
| <b>TOTAL DES EMPLOIS PONDERES</b>                                                                                                                                                                                                                                  | <b>5 939 740</b> | <b>5 939 740</b> | <b>6 168 046</b> | <b>6 168 046</b> |
| <b>RATIO CET1</b>                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>19,2%</b>     | <b>19,2%</b>     | <b>18,0%</b>     | <b>18,0%</b>     |
| <b>RATIO TIER 1</b>                                                                                                                                                                                                                                                | <b>19,2%</b>     | <b>19,2%</b>     | <b>18,0%</b>     | <b>18,0%</b>     |
| <b>RATIO GLOBAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                | <b>19,2%</b>     | <b>19,2%</b>     | <b>18,0%</b>     | <b>18,0%</b>     |

➤ Evolution des fonds propres prudentiels

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                                                                                                       | <b>Phasé<br/>30/06/2019<br/>vs 31/12/2018</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2018</b>                                                                                                                          | <b>1 110 119</b>                              |
| Augmentation de capital                                                                                                                                                            | 19 443                                        |
| Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution                                                                                                                    | 0                                             |
| Prévision de distribution                                                                                                                                                          | 0                                             |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres                                                                                                                      | 6 963                                         |
| Intérêts minoritaires                                                                                                                                                              | 0                                             |
| Variations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles                                                                                                    | (2)                                           |
| Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions | 246                                           |
| Dépassement de franchises                                                                                                                                                          | (3 780)                                       |
| Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1                                                                                                                     | 14 253                                        |
| Autres éléments du CET1                                                                                                                                                            | (8 424)                                       |
| <b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019</b>                                                                                                                          | <b>1 138 818</b>                              |
| <b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2018</b>                                                                                                                     | <b>0</b>                                      |
| Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1                                                                                             | 0                                             |
| <b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019</b>                                                                                                                     | <b>0</b>                                      |
| <b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019</b>                                                                                                                                  | <b>1 138 818</b>                              |
| <b>Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2018</b>                                                                                                                                  | <b>0</b>                                      |
| Emissions                                                                                                                                                                          | 0                                             |
| Remboursements <sup>(1)</sup>                                                                                                                                                      | 0                                             |
| Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2                                                                                                          | 0                                             |
| <b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2019</b>                                                                                                                                  | <b>0</b>                                      |
| <b>FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30/06/2019</b>                                                                                                                                         | <b>1 138 818</b>                              |

(1) un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

## e) Autres dispositions

### ➤ Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

La mise en œuvre en Pilier 1 (exigence réglementaire minimale) est prévue dans CRR2 en juin 2021, avec une exigence fixée à 3 %.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Le ratio de levier de la Caisse régionale s'élève au 30 juin 2019 à 9,2% sur une base de *Tier 1* phasé.

| (en milliers d'euros)                                      | 30/06/2019        | 31/12/2018        |
|------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
|                                                            | Phasé             | Phasé             |
| Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)              | 13 309 626        | 12 996 979        |
| Expositions sur dérivés                                    | 16 499            | 15 195            |
| Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT) | 10 463            | 34 740            |
| Autres expositions de hors-bilan                           | 1 175 969         | 1 060 550         |
| Expositions intragroupe exemptées                          | -1 175 390        | -981 921          |
| Montant des actifs déduits                                 | -926 468          | -934 280          |
| <b>Exposition totale aux fins du ratio de levier</b>       | <b>12 410 699</b> | <b>12 191 263</b> |
| Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)                      | 1 138 818         | 1 110 119         |
| <b>Ratio de levier</b>                                     | <b>9,2%</b>       | <b>9,1%</b>       |

### ➤ Dispositif de mise en résolution des établissements bancaires

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

f) Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

- Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 227 millions consentis par la Caisse régionale.

- Autre lien de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

g) Composition des emplois pondérés

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                   | 30/06/2019       | 31/12/2018       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Risque de crédit</b>                                                                        | <b>5 461 921</b> | <b>5 684 520</b> |
| dont approche standard                                                                         | 798 722          | 827 225          |
| dont approche fondation IRB                                                                    | 1 512 756        | 1 423 219        |
| dont approche avancée IRB                                                                      | 1 134 382        | 1 383 462        |
| dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes | 2 014 171        | 2 048 154        |
| dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit                                             | 1 889            | 2 459            |
| <b>Risque de marché</b>                                                                        | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| dont risque de change                                                                          | 0                | 0                |
| <b>Risque opérationnel</b>                                                                     | <b>477 819</b>   | <b>483 526</b>   |
| dont approche standard                                                                         | 73               | 288              |
| dont approche par mesure avancée                                                               | 477 746          | 483 238          |
| <b>TOTAL</b>                                                                                   | <b>5 939 740</b> | <b>6 168 046</b> |

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

## 9. Les perspectives

### Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou agit chaque jour dans l'intérêt des clients et de la société

Le nouveau plan d'entreprise #TEAM2021 a été présenté avec les élus et les salariés en 4 réunions locales en janvier, puis lors des Assemblées Générales des 64 Caisses Locales en février et mars. Il mobilise déjà 852 administrateurs, représentant des 283.000 sociétaires, plus de 1 500 salariés et des partenaires avec déjà plus de 500 prescripteurs dont 36 agences immobilières Square Habitat sur le territoire du premier financeur de l'Indre-et-Loire et de la Vienne.

La Caisse régionale s'inscrit pleinement dans le projet du Groupe présenté en juin qui vise notamment à amplifier la relation avec toutes les clientèles et à développer l'investissement en faveur de la transition énergétique.

L'innovation du Groupe est portée au cœur des territoires grâce au test sur l'Indre et Loire de la carte bancaire sans contact à authentification par empreinte digitale. Cette nouveauté s'ajoutera aux services digitaux déjà utilisés par les clients comme l'application Ma Banque qui a séduit plus de 124 000 utilisateurs (+16 000 sur le semestre).

Dans le même temps le réseau de proximité, fort de 140 points de vente et 197 distributeurs de billets, bénéficie, après la rénovation des sites de Poitiers et de Tours, d'une accélération du plan d'investissement pour faire la différence pour la Touraine et le Poitou.

## Comptes consolidés intermédiaires résumés

### 1. Compte de résultat

| En milliers d'euros                                                                                                                                           | 30/06/2019     | 31/12/2018     | 30/06/2018     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés                                                                                                                                | 128 205        | 267 257        | 134 955        |
| Intérêts et charges assimilées                                                                                                                                | - 68 114       | - 135 846      | - 69 268       |
| Commissions (produits)                                                                                                                                        | 75 058         | 151 686        | 77 847         |
| Commissions (charges)                                                                                                                                         | - 11 270       | - 23 659       | - 11 501       |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat                                                                                | 13 238         | 3 679          | 3 934          |
| <i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>                                                                                                 | - 1 899        | - 17           | 68             |
| <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>                                                                          | 15 137         | 3 696          | 3 866          |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres                                                                        | 26 295         | 29 357         | 23 292         |
| <i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>                                                           |                | - 5            | - 5            |
| <i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>                                        | 26 295         | 29 362         | 23 297         |
| Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti                                                                    |                |                |                |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat                         |                |                |                |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat |                |                |                |
| Produits des autres activités                                                                                                                                 | 1 544          | 939            | 475            |
| Charges des autres activités                                                                                                                                  | - 2 009        | - 1 597        | - 847          |
| <b>Produit net bancaire</b>                                                                                                                                   | <b>162 947</b> | <b>291 816</b> | <b>158 887</b> |
| Charges générales d'exploitation                                                                                                                              | - 88 514       | - 170 026      | - 85 698       |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles                                                            | - 3 856        | - 7 090        | - 3 446        |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>                                                                                                                           | <b>70 577</b>  | <b>114 700</b> | <b>69 743</b>  |
| Coût du risque                                                                                                                                                | - 8 631        | - 16 399       | - 7 832        |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                                                                                                                | <b>61 946</b>  | <b>98 301</b>  | <b>61 911</b>  |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence                                                                                               |                |                |                |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs                                                                                                                        |                | 24             | 1              |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition                                                                                                                 |                |                |                |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                                                                                                                   | <b>61 946</b>  | <b>98 325</b>  | <b>61 912</b>  |
| Impôts sur les bénéfices                                                                                                                                      | - 12 636       | - 18 328       | - 12 390       |
| Résultat net d'impôts des activités abandonnées                                                                                                               |                |                |                |
| <b>Résultat net</b>                                                                                                                                           | <b>49 310</b>  | <b>79 997</b>  | <b>49 522</b>  |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                                                     |                |                |                |
| <b>Résultat net part du Groupe</b>                                                                                                                            | <b>49 310</b>  | <b>79 997</b>  | <b>49 522</b>  |

## 2. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| En milliers d'euros                                                                                                                       | 30/06/2019    | 31/12/2018      | 30/06/2018      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|-----------------|
| <b>Résultat net</b>                                                                                                                       | <b>49 310</b> | <b>79 997</b>   | <b>49 522</b>   |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi                                                                                      | - 1 180       | - 506           |                 |
| Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)                                         |               |                 |                 |
| Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)                                 | 6 280         | - 73 933        | - 37 836        |
| <b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>   | <b>5 100</b>  | <b>- 74 439</b> | <b>- 37 836</b> |
| <b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence</b>    |               |                 |                 |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b> | <b>64</b>     | <b>2 479</b>    | <b>1 229</b>    |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>  |               |                 |                 |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>                       |               |                 |                 |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>                                                 | <b>5 164</b>  | <b>-71 960</b>  | <b>-36 607</b>  |
| Gains et pertes sur écarts de conversion                                                                                                  |               |                 |                 |
| Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables                                                   | 2 384         | - 2 247         | - 179           |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture                                                                                     | 24            | 48              | - 8             |
| <b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>       | <b>2 408</b>  | <b>- 2 199</b>  | <b>- 187</b>    |
| <b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>         |               |                 |                 |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>     | <b>- 606</b>  | <b>527</b>      | <b>- 4</b>      |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>      |               |                 |                 |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>                           |               |                 |                 |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>                                                     | <b>1 802</b>  | <b>- 1 672</b>  | <b>- 191</b>    |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>                                                                 | <b>6 966</b>  | <b>- 73 632</b> | <b>- 36 798</b> |
|                                                                                                                                           |               |                 |                 |
| <b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>                                                      | <b>56 276</b> | <b>6 365</b>    | <b>12 724</b>   |
| Dont part du Groupe                                                                                                                       | 56 276        | 6 365           | 12 724          |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle                                                                                            |               |                 |                 |
| (1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables                                                                           |               |                 |                 |



### 3. Bilan actif

| <i>En milliers d'euros</i>                                                                                  | <b>30/06/2019</b> | <b>31/12/2018</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Caisse, banques centrales                                                                                   | 54 914            | 53 993            |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat                                                            | 395 991           | 543 448           |
| <i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>                                                  | 11 797            | 8 697             |
| <i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>                                              | 384 194           | 534 751           |
| Instruments dérivés de couverture                                                                           | 1 320             | 5 046             |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres                                                    | 1 163 437         | 1 158 893         |
| <i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>               | 96 170            | 98 927            |
| <i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i> | 1 067 267         | 1 059 966         |
| Actifs financiers au coût amorti                                                                            | 11 027 252        | 10 805 370        |
| <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>                                                   | 546 952           | 479 271           |
| <i>Prêts et créances sur la clientèle</i>                                                                   | 9 878 249         | 9 739 618         |
| <i>Titres de dettes</i>                                                                                     | 602 051           | 586 481           |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux                                                    | 114 208           | 22 490            |
| Actifs d'impôts courants et différés                                                                        | 49 234            | 52 043            |
| Comptes de régularisation et actifs divers                                                                  | 419 950           | 335 043           |
| Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées                                          |                   |                   |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence                                                    |                   |                   |
| Immeubles de placement (1)                                                                                  | 41 888            |                   |
| Immobilisations corporelles                                                                                 | 60 463            | 59 982            |
| Immobilisations incorporelles                                                                               | 2                 |                   |
| Ecarts d'acquisition                                                                                        |                   |                   |
| <b>Total de l'actif</b>                                                                                     | <b>13 328 659</b> | <b>13 036 308</b> |

(1) Dont 41 888 milliers d'euros d'immeubles de placement détenus par la SAS Foncière TP

#### 4. Bilan passif

| <i>En milliers d'euros</i>                                                              | <b>30/06/2019</b> | <b>31/12/2018</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Banques centrales                                                                       |                   |                   |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat                                       | 13 985            | 10 098            |
| <i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>                             | 13 985            | 10 098            |
| <i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>                     |                   |                   |
| Instruments dérivés de couverture                                                       | 186 215           | 85 266            |
| Passifs financiers au coût amorti                                                       | 10 754 736        | 10 614 107        |
| <i>Dettes envers les établissements de crédit</i>                                       | 6 830 583         | 6 832 672         |
| <i>Dettes envers la clientèle</i>                                                       | 3 891 369         | 3 746 942         |
| <i>Dettes représentées par un titre</i>                                                 | 32 784            | 34 493            |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux                                | - 990             | - 899             |
| Passifs d'impôts courants et différés                                                   | 16 066            | 6                 |
| Comptes de régularisation et passifs divers                                             | 196 310           | 224 933           |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées     |                   |                   |
| Provisions (1)                                                                          | 45 517            | 44 864            |
| Dettes subordonnées                                                                     |                   |                   |
| <b>Total dettes</b>                                                                     | <b>11 211 839</b> | <b>10 978 375</b> |
| <b>Capitaux propres</b>                                                                 | <b>2 116 820</b>  | <b>2 057 933</b>  |
| <b>Capitaux propres part du Groupe</b>                                                  | <b>2 116 820</b>  | <b>2 057 933</b>  |
| Capital et réserves liées                                                               | 545 156           | 525 713           |
| Réserves consolidées (2)                                                                | 1 368 074         | 1 304 906         |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres                           | 154 280           | 147 317           |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées |                   |                   |
| Résultat de l'exercice                                                                  | 49 310            | 79 997            |
| <b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>                                        |                   |                   |
| <b>Total du passif</b>                                                                  | <b>13 328 659</b> | <b>13 036 308</b> |

(1) Dont 11 029 milliers d'euros de provisions sur encours hors bilan au 31/12/2018.

(2) Dont - 3 442 milliers d'euros de réserves au 01 janvier 2019 sur la SAS Foncière TP.

## 5. Tableau de variation des capitaux propres

| (en milliers d'euros)                                                                                                                         | Part du Groupe            |                                                    |                                     |                      |                                       |                                                                           |                                                                               |                                                                         |              |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|
|                                                                                                                                               | Capital et réserves liées |                                                    |                                     |                      |                                       | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres             |                                                                               |                                                                         | Résultat net | Capitaux propres |
|                                                                                                                                               | Capital                   | Prime et Réserves consolidées liées au capital (1) | Elimination des titres auto-détenus | Réserves consolidées | Total Capital et Réserves consolidées | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres |              |                  |
| <b>Capitaux propres au 1er janvier 2018 Publié</b>                                                                                            | 311 792                   | 200 824                                            | -2 585                              | 1 272 552            | 1 782 583                             | 56 232                                                                    | -6 115                                                                        | 50 117                                                                  |              | 1 832 701        |
| Impacts nouvelles normes (2)                                                                                                                  |                           |                                                    |                                     | 43 557               | 43 557                                | -55 044                                                                   | 225 876                                                                       | 170 832                                                                 |              | 214 389          |
| <b>Capitaux propres au 1er janvier 2018</b>                                                                                                   | 311 792                   | 200 824                                            | -2 585                              | 1 316 109            | 1 826 140                             | 1 188                                                                     | 219 761                                                                       | 220 949                                                                 | 0            | 2 047 090        |
| Augmentation de capital                                                                                                                       | 9 160                     |                                                    |                                     |                      | 9 160                                 |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 9 160            |
| Variation des titres auto détenus                                                                                                             |                           |                                                    | -618                                |                      | -618                                  |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | -618             |
| Emissions d'instruments de capitaux propres                                                                                                   |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2018                                                             |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| Dividendes versés au 1er semestre 2018                                                                                                        |                           |                                                    |                                     | -12 624              | -12 624                               |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | -12 624          |
| Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle                                                           |                           |                                                    |                                     | 55                   | 55                                    |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 55               |
| Mouvements liés aux paiements en actions                                                                                                      |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| <b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>                                                                                   | 9 160                     | 0                                                  | -618                                | -12 569              | -4 027                                | 0                                                                         | 0                                                                             | 0                                                                       | 0            | -4 027           |
| <b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>                                                            |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     | -118                                                                      | -36 625                                                                       | -36 743                                                                 |              | -36 743          |
| <i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i> |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| <i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>                                                   |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence                                         |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| Résultat du 1er semestre 2018                                                                                                                 |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       | 49 522       | 49 522           |
| Autres variations                                                                                                                             |                           |                                                    |                                     | 1 423                | 1 423                                 | -73                                                                       | 18                                                                            | -55                                                                     |              | 1 368            |
| <b>Capitaux propres au 30 juin 2018</b>                                                                                                       | 320 952                   | 200 824                                            | -3 203                              | 1 304 963            | 1 823 536                             | 997                                                                       | 183 154                                                                       | 184 151                                                                 | 49 522       | 2 057 210        |
| Augmentation de capital                                                                                                                       | 5 693                     | -674                                               |                                     |                      | 5 019                                 |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 5 019            |
| Variation des titres auto détenus                                                                                                             |                           |                                                    | 2 139                               |                      | 2 139                                 |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 2 139            |
| Emissions d'instruments de capitaux propres                                                                                                   |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2018                                                             |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| Dividendes versés au 2nd semestre 2018                                                                                                        |                           |                                                    |                                     | 53                   | 53                                    |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 53               |
| Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle                                                           |                           |                                                    |                                     | -55                  | -55                                   |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | -55              |
| Mouvements liés aux paiements en actions                                                                                                      |                           |                                                    |                                     | 32                   | 32                                    |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 32               |
| <b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>                                                                                   | 5 693                     | -674                                               | 2 139                               | 30                   | 7 188                                 | 0                                                                         | 0                                                                             | 0                                                                       | 0            | 7 188            |
| <b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>                                                            |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     | -1 554                                                                    | -35 335                                                                       | -36 889                                                                 |              | -36 889          |
| <i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i> |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| <i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>                                                   |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence                                         |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| Résultat du 2nd semestre 2018                                                                                                                 |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       | 30 475       | 30 475           |
| Autres variations                                                                                                                             |                           |                                                    |                                     | -105                 | -105                                  | 73                                                                        | -18                                                                           | 55                                                                      |              | -50              |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>                                                                                                   | 326 645                   | 200 150                                            | -1 064                              | 1 304 888            | 1 830 619                             | -484                                                                      | 147 801                                                                       | 147 317                                                                 | 79 997       | 2 057 933        |
| Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle (3)                                                       |                           |                                                    |                                     | -3 442               | -3 442                                |                                                                           |                                                                               |                                                                         |              | -3 442           |
| <b>Capitaux propres au 1er janvier 2019 retraités</b>                                                                                         | 326 645                   | 200 150                                            | -1 064                              | 1 301 446            | 1 827 177                             | -484                                                                      | 147 801                                                                       | 147 317                                                                 | 79 997       | 2 054 491        |
| Affectation du résultat 2018                                                                                                                  |                           |                                                    |                                     | 79 997               | 79 997                                |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       | -79 997      | 0                |
| <b>Capitaux propres au 1er janvier 2019</b>                                                                                                   | 326 645                   | 200 150                                            | -1 064                              | 1 381 443            | 1 907 174                             | -484                                                                      | 147 801                                                                       | 147 317                                                                 | 0            | 2 054 491        |
| Augmentation de capital                                                                                                                       | 20 505                    |                                                    |                                     |                      | 20 505                                |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 20 505           |
| Variation des titres auto détenus                                                                                                             |                           |                                                    | -1 062                              |                      | -1 062                                |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | -1 062           |
| Emissions d'instruments de capitaux propres                                                                                                   |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2019                                                             |                           |                                                    |                                     | 0                    | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | -13 421          |
| Dividendes versés au 1er semestre 2019                                                                                                        |                           |                                                    |                                     | -13 421              | -13 421                               |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle                                                           |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| Mouvements liés aux paiements en actions                                                                                                      |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| <b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>                                                                                   | 20 505                    | 0                                                  | -1 062                              | -13 421              | 6 022                                 | 0                                                                         | 0                                                                             | 0                                                                       | 0            | 6 022            |
| <b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>                                                            |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     | 1 802                                                                     | 5 164                                                                         | 6 966                                                                   |              | 6 966            |
| <i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i> |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| <i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>                                                   |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence                                         |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       |              | 0                |
| Résultat du 1er semestre 2019                                                                                                                 |                           |                                                    |                                     |                      | 0                                     |                                                                           |                                                                               | 0                                                                       | 49 310       | 49 310           |
| Autres variations                                                                                                                             |                           |                                                    |                                     | 34                   | 34                                    | -3                                                                        |                                                                               | 0                                                                       |              | 31               |
| <b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2019</b>                                                                                                       | 347 150                   | 200 150                                            | -2 126                              | 1 368 056            | 1 913 230                             | 1 315                                                                     | 152 965                                                                       | 154 280                                                                 | 49 310       | 2 116 820        |

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

(2) Impact de 1ère application de la norme IFRS9 au 1er janvier 2018

(3) Impact de l'intégration de la SAS Foncière TP dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2019

## 6. Tableau des flux de trésorerie

| <i>En milliers d'euros</i>                                                                                 | 30/06/2019     | 31/12/2018       | 30/06/2018      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|-----------------|
| <b>Résultat avant impôt</b>                                                                                | <b>61 946</b>  | <b>98 325</b>    | <b>61 912</b>   |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles  | 3 856          | 7 089            | 3 446           |
| Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations                                       |                |                  |                 |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions                                                       | 12 513         | 10 781           | 6 797           |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence                                            |                |                  |                 |
| Résultat net des activités d'investissement                                                                |                | - 24             | - 1             |
| Résultat net des activités de financement                                                                  | 27             | 24               | 7               |
| Autres mouvements                                                                                          | 14 044         | - 553            | 6 011           |
| <b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b> | <b>30 440</b>  | <b>17 317</b>    | <b>16 260</b>   |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit                                                 | 85 723         | - 365            | 101 484         |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle                                                                 | - 18 378       | - 122 183        | - 140 173       |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers                                 | 123 080        | - 122 576        | - 27 136        |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers                                    | - 133 989      | 7 196            | - 4 206         |
| Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence                                                      |                |                  |                 |
| Impôts versés                                                                                              | 6 134          | - 21 698         | - 1 305         |
| <b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>                       | <b>62 570</b>  | <b>- 259 626</b> | <b>- 71 336</b> |
| <b>Flux provenant des activités abandonnées</b>                                                            |                |                  |                 |
| <b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>                             | <b>154 956</b> | <b>- 143 984</b> | <b>6 836</b>    |
| Flux liés aux participations (1)                                                                           | - 1 513        | - 3 332          | - 725           |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles                                                 | - 936          | - 5 104          | - 2 259         |
| Flux provenant des activités abandonnées                                                                   |                |                  |                 |
| <b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>                              | <b>- 2 449</b> | <b>- 8 436</b>   | <b>- 2 984</b>  |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)                                         | 7 104          | 2 936            | - 3 451         |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement                                      | - 2 134        | 14 563           | 16 481          |
| Flux provenant des activités abandonnées                                                                   |                |                  |                 |
| <b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>                                | <b>4 970</b>   | <b>17 499</b>    | <b>13 030</b>   |
| <b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>          |                |                  |                 |
| <b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>   | <b>157 477</b> | <b>- 134 921</b> | <b>16 882</b>   |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>                                               | <b>78 180</b>  | <b>212 931</b>   | <b>212 931</b>  |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales *                                                     | 53 993         | 55 370           | 55 370          |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **                         | 24 187         | 157 561          | 157 561         |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>                                                | <b>235 658</b> | <b>78 180</b>    | <b>229 813</b>  |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales *                                                     | 54 914         | 53 993           | 55 188          |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **                         | 180 744        | 24 187           | 174 625         |
| <b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>                                   | <b>157 478</b> | <b>- 134 751</b> | <b>16 882</b>   |

\* composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

\*\* composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2019, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'élève à 1 022 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Participation à l'augmentation de capital de Sacam Fireca pour 869 milliers d'euros
- Participation à l'augmentation de capital de Fireca Experimentations pour 152 milliers d'euros

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit agricole de la Touraine et du Poitou à ses actionnaires, à hauteur de 13 421 milliers d'euros pour le premier semestre 2019. Ce montant comprend également l'évolution du capital des Caisses Locales pour 20 505 milliers d'euros.

## **7. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisées**

### **Normes applicables et comparabilité**

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou au 30 juin 2019 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2018 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2019 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2019.

Celles-ci portent sur :

| Normes, Amendements ou Interprétations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Date de publication par l'Union européenne | Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du                                    | Applicable dans le Groupe |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>IFRS 16 Contrats de location</b><br>Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location et des interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location) | 31 octobre 2017<br>(UE 2017/1986)          | 1 <sup>er</sup> janvier 2019                                                                 | Oui                       |
| <b>Amendement à IFRS 9 Instruments financiers</b><br>Options de remboursement anticipé avec pénalité négative                                                                                                                                                                                                                                                             | 22 mars 2018<br>(UE 2018/498)              | 1 <sup>er</sup> janvier 2019<br>(1)                                                          | Oui                       |
| <b>Interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines</b><br>Clarifications à IAS 12 <i>Impôt sur le résultat</i>                                                                                                                                                                                                                                                     | 24 octobre 2018<br>(UE 2018/1595)          | 1 <sup>er</sup> janvier 2019                                                                 | Oui                       |
| <b>Améliorations des IFRS cycle 2015-2017 :</b><br>- IAS 12 Impôt sur le résultat<br>- IAS 23 Coût d'emprunt<br>- IFRS 3/IFRS 11 Regroupement d'entreprises                                                                                                                                                                                                               | 15 mars 2019<br>(UE 2019/412)              | 1 <sup>er</sup> janvier 2019<br>1 <sup>er</sup> janvier 2019<br>1 <sup>er</sup> janvier 2019 | Oui<br>Oui<br>Oui         |
| <b>Amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</b><br>Précisions pour l'investisseur sur la comptabilisation des intérêts long terme accordés à une entreprise associée / coentreprise                                                                                                                                         | 11 février 2019<br>(UE 2019/237)           | 1 <sup>er</sup> janvier 2019                                                                 | Oui                       |
| <b>Amendement à IAS 19 Avantages au personnel</b><br>Clarifications sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net                                                                                                                                                      | 14 mars 2019<br>(UE 2019/402)              | 1 <sup>er</sup> janvier 2019                                                                 | Oui                       |

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2019 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 16 Contrats de location.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 impose pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17. Selon cette approche, le Groupe a comptabilisé au 1er janvier 2019 une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Pour les contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location-financement, l'entité a reclassé la valeur comptable de l'actif locatif et du passif locatif en tant que droit d'utilisation et passif locatif à la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer les mesures simplificatrices suivantes proposées par la norme :

- Absence d'ajustement au titre des contrats dont le terme de la durée se situe dans les douze mois suivant la date de première application. Cela concerne notamment les baux 3/6/9 qui sont en situation de tacite prolongation à la date de première application.
- Absence d'ajustement au titre des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.
- Ajustement du droit d'utilisation du montant comptabilisé au 31 décembre 2018 dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour contrats déficitaires.
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de transition. Pour les contrats conclus avant la date de transition, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et IFRIC 4.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1er janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement des baux immobiliers (agences bancaires).

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2019 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2019.

Par ailleurs, l'amendement IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers, publié par l'IASB et applicable au 1er janvier 2020 sous réserve de son adoption par l'Union européenne, est sans enjeu majeur pour le Groupe.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière

et des performances de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.



**BECOUBE**  
1, rue de Buffon  
CS 10629  
49106 Angers Cedex 02  
S.A.S. au capital de € 309 700  
323 470 427 R.C.S. Angers

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Angers

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019.

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## 2. Vérification spécifique

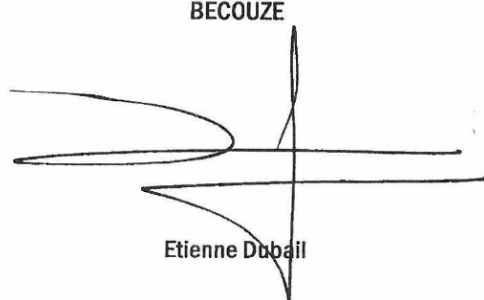
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Angers et Paris-La Défense, le 2 août 2019

Les Commissaires aux Comptes

BECOUZE



Etienne Dubail

ERNST & YOUNG Audit



Luc Valverde